



Commune de Quéven

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATIONS DE DROIT COMMUN N°1 & N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

du jeudi 8 juin 2023 09h00 au lundi 10 juillet 2023 17h00

Objet de l'enquête :

Projets de modifications de droit commun n°1 & n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) opposable.

Commissaire enquêteur désignée par le président du tribunal administratif :

- Monsieur Stéphane SIMON

Organisation de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera du **jeudi 8 juin 2023 09h00 au lundi 10 juillet 2023 17h00**, soit pour une durée de 33 jours consécutifs, à la mairie de Quéven, place Pierre Quinio, aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le commissaire-enquêteur recevra, pendant 4 demi-journées, à la mairie de Quéven :

- **Lundi 12 juin de 09h00 à 12h00**
- **Lundi 19 juin de 16h00 à 19h00**
- **Mercredi 28 juin de 09h00 à 12h00**
- **Lundi 10 juillet de 14h00 à 17h00**

Chacun pourra consulter le dossier d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant toute la durée de l'enquête du 8 juin au 10 juillet 2023 inclus ou à partir du site internet de la commune www.queven.com.

Des observations et propositions pourront être formulées, pendant la durée de l'enquête et avant sa clôture (10 juillet 2023 à 17h00) à l'adresse mail plu-queven@registredemat.fr ou sur le registre dématérialisé sur le site www.registredemat.fr/plu-queven. Toutes les observations et propositions transmises par voie numérique (courriels ou registre dématérialisé) seront consultables sur le site www.registredemat.fr/plu-queven.

Les observations et propositions pourront également être consignées sur le registre d'enquête papier, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, où chacun pourra prendre connaissance des éventuelles observations et propositions formulées, ou par correspondance à Monsieur le commissaire enquêteur, mairie, place Pierre Quinio, CS 30010, 56531 Quéven.

Existence d'une évaluation environnementale :

Les projet de modifications n°1 & n°2 du PLU comportent chacun une évaluation environnementale. Les deux avis de l'autorité environnementale sont joints au dossier d'enquête publique.

Identité de la personne responsable du projet :

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Marc BOUTRUCHE, maire de Quéven.

Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur :

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le maire de la commune de Quéven le rapport d'enquête et ses conclusions motivées concernant les projets de modifications n°1 & n°2 du PLU opposable.

Ces documents seront ensuite tenus à la disposition du public à la mairie, place Pierre Quinio à Quéven, aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune, durant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Décision au terme de l'enquête :

Après avis des personnes publiques associées, enquête publique et avis du commissaire-enquêteur, le conseil municipal devra délibérer pour approuver les modifications n°1 & n°2 du PLU de la commune de Quéven.

Renseignements :

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et/ou du rapport et des conclusions de du commissaire-enquêteur, auprès de la mairie de Quéven, place Pierre Quinio, CS 30010, 56531 Quéven.